



WWW.ZELEPH.COM
Maison des associations
67 rue St. François de Sales
73000 Chambéry

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-est
Aéroport de Lyon Saint Exupéry
210, rue de l'Allemagne
69125 Lyon Saint Exupéry aéroport

Chambéry le 19 mai 2016

Monsieur le Directeur,

Je représente le club de parapente les z'éléphants volants de Chambéry.

Ce club, affilié à la Fédération Française de Vol Libre, est fort de quelques 250 adhérents. Il est le plus important de Savoie et le troisième au niveau de la Région Rhône-Alpes Auvergne.

Les pratiquants évoluent principalement le long de la combe Chambéry/Aix les Bains en direction du Semnoz avec quelques décollages phare comme Verel Pragondran, le Sire sur la commune de les Déserts ou le Revard et ses atterrissages au pied de ces mêmes montagnes.

Nous tenons compte, depuis qu'elles existent, des réglementations aériennes, et nos pilotes sont informés de la particularité de ces zones. Des panneaux explicatifs, financés par et dans le cadre d'un partenariat avec le Parc Régional des Bauges comportent également ces informations. Ils sont situés sur chaque décollage et chaque atterrissage.

Nous connaissons bien cette réglementation, y compris pour la période dite "charters neige", et, à ma connaissance, elle est respectée.

Aussi, en apprenant qu'un projet, soit disant soumis à consultation (les dernières informations faisant état d'une application décidée à ce jour semblent montrer qu'il n'en était rien) viendrait modifier le classement de l'espace aérien, nous sommes obligés de réagir.

De plus, passer cette espace en classe D en précisant que cela serait applicable de mi-décembre à mi-avril, nous laisse penser que rien n'interdira, sans préavis, de l'appliquer à l'année dans un futur plus ou moins proche.

Il en va de la pérennité du vol libre dans le bassin Chambéry / Aix les bains.

En effet, ces restrictions auront pour effet de limiter à tel point les ambitions de vol, qu'elles le rendront inintéressant au possible.

Comment expliquer à nos pratiquants locaux ou de passage qu'il existe une limite horizontale liée à la présence de l'aéroport, un peu plus restrictive pendant la période "charters neige" (c'est la limite qui existe actuellement) et maintenant une limite verticale objet de la modification avancée, sans que l'on comprenne que c'est la "mort" du vol libre qui en sera la conséquence à terme sur ce secteur géographique.

Comment vont réagir les professionnels : écoles, moniteurs indépendants, importateurs et distributeurs d'équipement de vol libre quand cette modification mettra en péril leurs activités ?
Comment vont réagir les communes qui verront disparaître une activité de loisirs et de plein air alors qu'elles la soutiennent, voire en font la promotion ?

Nous ne pouvons laisser faire cela sans rien dire. Regarder notre activité s'éteindre doucement alors qu'elle est, au contraire en plein essor, que le nombre de licenciés responsables ne cesse de grandir, que des professionnels s'implantent sur le secteur est contraire à la dynamique de tous les acteurs du vol libre.

C'est pourquoi, au-delà des discussions et des manifestations qui se poursuivront à tous les niveaux, je vais alerter le monde politique à qui je transmettrai le présent courrier.

En vous redisant notre détermination, je vous présente, Monsieur le Directeur, mes plus respectueuses salutations.

Pour le club de vol libre "les z'éléphants volants de Chambéry"

le Président



Gilbert BENOIT

copies adressées à :

Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil Départemental de la Savoie
Monsieur Xavier DULLIN, Président de la communauté Chambéry Métropole
Monsieur Michel DANTIN, Maire de la Ville de Chambéry

Monsieur Jean-Claude BENINTENDE, Président de la FFVL
Monsieur Vincent DANIEL, Président de la Ligue Rhône Alpes de Vol Libre
Madame Marie Paule JACQUES, Présidente du Comité Départemental de Vol Libre